

# Informations & conditions particulières

## 1. Inscription

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'adhésion à nos conditions générales et particulières. Les documents de voyage ne pourront être remis sans que le montant du voyage soit intégralement réglé. Nos participants inscrits par l'intermédiaire de leur agence de voyage ont et conservent cette agence pour seul intermédiaire dans toutes les relations avec nous.

## 2. Annulation

En cas d'annulation à plus de 30 jours de la date du départ, les sommes versées vous seront remboursées selon déduction faite des frais de dossier de 150 € par personne. Ces frais ne sont pas remboursés par la garantie annulation des contrats proposés par Explorator.

L'annulation à 30 jours ou moins de la date du départ entraînera l'application du barème suivant :

- entre 30 et 21 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage
- entre 20 et 15 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage
- entre 14 et 8 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage
- entre 7 jours et la date de départ : 100 % du prix du voyage

Néanmoins, certains voyages font l'objet de conditions d'annulations spécifiques : consultez la fiche technique.

La prime d'assurance et les frais de visa ne peuvent faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Toute annulation doit être déclarée par lettre recommandée (avec accusé de réception) à la compagnie d'assurance dans les délais soumis aux conditions de remboursement, la date opérante est celle de la réception de la lettre recommandée.

Si à 21 jours du départ, Explorator n'atteint pas la base minimum de participants pour un circuit, le voyage sera annulé sans contrepartie financière, votre acompte sera remboursé dans sa totalité. Un voyage de substitution vous sera systématiquement proposé en fonction de vos disponibilités. Eu égard au caractère très particulier de nos voyages, nous ne pouvons être tenus pour responsables et le voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité en cas de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou si des circonstances impérieuses les exigent, notamment la sécurité des voyageurs, ou des changements intervenant avant ou pendant le voyage. Pour tout billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à la demande du client ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarifs, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100% du prix du billet, quelle que soit la date d'annulation du billet. Ces conditions spécifiques vous seront signifiées lors de votre confirmation d'inscription. Afin de vous garantir contre ce risque, vous pourrez souscrire un contrat d'assurance adapté (cf art. 3 Assurances).

## 3. Assurances

Nous sommes assurés en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de GAN EUROCOUVERTAGE, conformément à la réglementation qui régit notre profession. Il nous paraît cependant indispensable d'étendre ces garanties aux frais d'annulation, rapatriement en cours de voyage, frais médicaux, perte de bagages, etc.

Dans le but de vous protéger au mieux de vos intérêts, nous avons amélioré notre offre en matière d'assurance et nous vous proposons de souscrire auprès de la compagnie GAN EUROCOUVERTAGE l'un des trois contrats suivants :

- le contrat " multirisques " (annulation de voyage, interruption de séjour, vol, perte ou détérioration de bagages, assistance rapatriement, frais de recherche ou sauvetage, frais médicaux à l'étranger, responsabilité civile à l'étranger). Cette assurance très complète, facturée à l'inscription et représentant 4 % du prix du voyage, est très vivement recommandée,
- le remboursement en cas d'annulation intervient sous déduction d'une franchise par assuré et après application du barème suivant :
  - entre 30 et 21 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage
  - entre 20 et 15 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage
  - entre 14 et 8 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage
  - entre 7 jours et la date de départ : 100 % du prix du voyage
- le contrat " complémentaire carte de crédit " pour un montant de 2,4% du prix du voyage, complète et étend les garanties accordées par les cartes bancaires haut de gamme " (annulation, assistance rapatriement, perte, vol ou détérioration de bagages, interruption de séjour... ). Ce contrat sera également facturé à l'inscription. \*Gold, Premier...

Un exemplaire des conditions générales de l'assurance que vous aurez souscrite vous sera remis lors de votre inscription. Certains de nos voyages (comme les croisières par exemple) ou certains billets d'avion (cf art 2 Annulation) ont des conditions d'annulation particulières. Les contrats que nous vous proposons permettent de vous prémunir contre ces risques spécifiques.

Nous attirons votre attention sur le fait que nos contrats sont adaptés aux risques inhérents à nos voyages. Notre expérience depuis 1971 nous enseigne que l'investissement de l'assurance proposée par nous-mêmes se justifie pleinement en regard des avantages procurés, nettement supérieurs aux garanties " assurance individuelle " qui peuvent déjà couvrir certains participants. Cette assurance inclut également une assistance rapatriement. Par précaution, elle vous est facturée systématiquement, l'acompte versé

valant accord irrévocable de votre part. Dans le cas contraire, nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer le document figurant page 192 et de nous le retourner au plus tard avec votre acompte. Le solde du voyage devra être réglé, sans relation de notre part un mois avant la date du départ. Tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés à l'art. 2.

Tout voyage interrompu ou abrégé de votre fait pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement autre que celui prévu par les conditions d'assurance.

## 4. Passeports - visas - vaccinations

Vous devez être en possession de la carte nationale d'identité, passeport, visas, autorisations, vaccinations exigées par les autorités des différents pays où doit se dérouler le voyage.

Nos catalogues et fiches techniques énoncent ces documents, mais à titre indicatif, car nous ne pouvons être tenus pour responsables d'aucune des conséquences, quelles qu'elles soient, résultant d'un roulement à la frontière, d'un défaut ou à l'irrégularité d'un quelconque document de voyage. Nous vous conseillons donc de vérifier par vous-même les documents que vous devez présenter aux frontières pour effectuer le voyage que vous avez choisi.

Nous insistons particulièrement auprès de nos participants étrangers qui peuvent être soumis à des règles d'admission différentes.

Les passeports doivent, sauf exception, nous être remis pour l'obtention des visas au plus tard 30 jours avant le départ afin de nous permettre d'effectuer les démarches nécessaires. Les visas à obtenir d'urgence (à moins de 21 jours du départ) feront l'objet de frais d'urgence calculés selon la ou les destinations concernées.

## 5. Prix et conditions

Les prix mentionnés dans notre catalogue comprennent : les transports aériens (en classe touristique ou économique), maritimes et terrestres selon les indications d'itinéraire, les taxes d'aéroport, les taxes de carburant, le logement en chambre à deux lits, tentes, biplace, chaque fois qu'il est prévu des nuits en hôtel ou sous tente, tous les repas de midi, du soir et les petits déjeuners (sauf indication spécifique), les transferts des aéroports, ports et vice-versa selon les indications des itinéraires, les visites et excursions inscrites au programme et non mentionnées comme facultatives, 20 kg de bagages en franchise. Ne sont pas compris les frais d'obtention de visas, les taxes de sorties, les permis de photographier de certains pays, les pourboires et toutes les dépenses personnelles, les boissons dans les hôtels, les porteurs. Les prix sont établis à la date du 12/07/2011 sur la base du cours des changes, des tarifs aériens, des redevances, des taxes et des prestations terrestres connus à ce jour et susceptibles de réajustement.

Nos prix sont établis sur différentes bases de participants. La réservation, vous serez facturé sur la base correspondant au plus petit nombre de participants. A trente jours, si nous avons dépassé le nombre maximum de participants dans cette base, nous vous adresserons une facture rectificative avec le remboursement partiel correspondant à la différence de prix entre les deux bases tarifaires.

Nos prix peuvent varier jusqu'à 30 jours avant le départ. Si la variation vient à dépasser 10 % du prix initial et que vous êtes déjà inscrit, vous avez la possibilité d'annuler votre voyage, sans frais, dans un délai de 8 jours suivant la notification de cette augmentation.

## 6. Prestations terrestres

Les prestations non utilisées sur place (transferts, excursions, logements...) ne donneront lieu à aucun remboursement. Les prestations volontairement modifiées sur place sont soumises aux conditions de nos correspondants : les prestations supplémentaires ou de remplacement engendrant un surcoût devront être réglées directement à nos correspondants locaux et ne pourront en aucun cas engager la responsabilité d'Explorator. Elles ne donneront lieu à aucun remboursement de la partie non utilisée des prestations.

Une personne voyageant seule peut :

- demander un logement en chambre/territoire individuelle, moyennant le supplément indiqué dans notre grille de prix. Il se peut que pour des raisons de disponibilités, de réquisitions ou autres, ce logement ne soit pas possible durant la totalité du circuit. Dans ce cas, nous remboursons les prestations non "consommées" du prorata et sans dédommagement.
- s'inscrire seule et sans opter pour une chambre individuelle. Elle sera néanmoins facturée du supplément de chambre individuelle au moment de l'inscription. Toutefois, si nous trouvons une personne susceptible de partager sa chambre, nous déduisons ce supplément au moment du règlement du solde.

## 7. Transports aériens

Le contrat qui lie les transporteurs aériens avec leurs clients est régi par la convention internationale de Varsovie et est reproduit sur les billets d'avion. Voici un extrait de son article 9 : « le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager et les bagages avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées sur les horaires ne sont pas garanties et ne font pas partie du présent contrat. Le transporteur peut, sans préavis, se substituer d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions ; il peut modifier ou supprimer les escales prévues sur le billet en cas de nécessité. Les horaires peuvent être modifiés sans

préavis. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances. « Si votre voyage était retardé, en raison d'une perturbation du transport aérien, à l'aéroport d'embarquement ou en cours de voyage, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables et les frais supplémentaires réels occasionnés (hôtels, repas...) seraient à votre charge. Nos prix ont été calculés notamment sur la base des conditions tarifaires aériennes déterminées (compagnie, classe de réservation, prix et disponibilité). Dans le souci d'optimiser leurs revenus, les compagnies se réservent le droit, sans un certain délai (qui peut aller de quelques jours à quelques mois avant le départ), de fermer les disponibilités sur telle ou telle classe de réservation. Il est alors possible qu'au moment de votre inscription, il n'y ait plus de place disponible dans cette classe voire dans cette compagnie. Nous serions donc amenés à vous proposer un prix différent de celui publié dans notre catalogue.

Les titres de transport qui vous sont remis doivent être soigneusement conservés pour le retour. En cas de perte, vous devriez acheter un nouveau titre de transport, au tarif public, et ne pourriez prétendre à aucun remboursement sur le billet perdu.

En vertu de l'article R211-5 du Code du Tourisme, nous nous réservons le droit d'utiliser une compagnie aérienne différente de celles mentionnées dans la liste des transporteurs aériens contractuels relatifs à votre voyage. Dans tous les cas, conformément à la nouvelle réglementation (R211-4 alinéa 13, R211-6 alinéa 20, R211-11), nous vous informons de l'identité du transporteur effectif dès qu'elle sera connue, et au plus tard 8 jours avant la date du voyage fixée au contrat.

## 8. Déroulement du voyage - risques - santé et pharmacie

Dés imprévus techniques, climatiques ou autres pouvant directement ou indirectement nous obliger à modifier le parcours, les horaires ou la succession des étapes d'un voyage, nous vous remercions par avance de la courtoisie compréhensive et active dont vous ferez preuve auprès de nos accompagnateurs et portiers, en leur montrant votre confiance, vous les aidez à mieux réussir votre voyage. Le caractère parfois risqué de nos voyages, isolément ou nous sommes sur une partie de l'itinéraire pouvant nous mettre à plusieurs jours du centre de secours le plus proche, nous recommandons de ne les entreprendre qu'en bonne santé.

Cet éloignement fréquent des possibilités de secours nous oblige à insister pour que vous fassiez preuve d'une prudence particulière dans toute activité entreprise au cours du voyage (baignade, escalade, montée d'annaux, etc.). De même, vous devez toujours éviter de vous isoler du groupe (baignades, désert, forêt, etc.).

Nos accompagnateurs disposent quand c'est nécessaire d'une pharmacie. Elle ne contient cependant pas obligatoirement le médicament dont vous pouvez avoir besoin, aussi insistons-nous pour que vous soyez munis de vos propres médicaments. Si, en cours de voyage, vous ressentez une fatigue ou une douleur particulière, signalez-dès qu'elle se manifeste, avec franchise et simplicité, à votre accompagnateur qui pourra ainsi prendre en temps voulu les dispositions nécessaires. Nous sommes assurés en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de GAN EUROCOUVERTAGE, conformément à la réglementation qui régit notre profession. Il nous paraît cependant indispensable d'étendre ces garanties aux frais d'annulation, rapatriement en cours de voyage, frais médicaux, perte de bagages, etc.

## 9. Contacts

Si vous devez être joints en cours de voyage, le plus utile pour vous est de laisser notre adresse à Paris à ceux qui pourraient avoir à vous joindre. Nous ferons le maximum pour entrer en contact avec vous ou pour vous transmettre un message. Nous vous remercions de n'utiliser de ce procédé qu'en cas de nécessité absolue.

## 10. Bagages

Les valises ne sont pas adaptées aux conditions de nos voyages. Nous vous conseillons des sacs fourre-tout à ouverture latérale. Le poids des bagages enregistrés est le plus souvent limité à 20 kg par personne. Vos bagages demeurent en permanence sous votre propre responsabilité. Vérifiez en le nombre ainsi que leur chargement et leur déchargement à chaque étape. Lors des transferts aériens, vos bagages sont sous la responsabilité de la compagnie aérienne. Tout litige durant ses transferts doit être traité directement entre le client et la compagnie. Pour le reste du voyage, vos bagages restent sous votre entière responsabilité et en aucune façon ou circonstance, sous celle de notre accompagnateur.

## 11. Pré-acheminements

Compte tenu du contrat de transport régi par la Convention de Varsovie, nous vous recommandons de prévoir des délais suffisants si vous utilisez un pré-acheminement aérien ou SNCF. En effet, les tarifs spéciaux n'autorisent pas de changement et ne sont en aucun cas remboursables en cas de retard de la compagnie ou de modification d'heure de décollage et de report ou d'annulation de votre voyage.

## 12. Litige

Tout litige ne pouvant résulter du présent contrat sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.